

COMPTE RENDU

--
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JANVIER 2015

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 02 février 2015.

L'an deux mil quinze, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 26 janvier, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	11	0	0

PRESENTS Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louissette JECKEL, Marc AGAUGUE, Anne BOIS, James VEBER, Pierre MUTELET, Rachel DEBART, Pascal KROKOSZ, David LALLEMANT.
ABSENTS /
POUVOIRS /
SECRETAIRE Jean-Christophe PATON.

1/ Remise en état de l'espace vert devant le logement communal de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs altercations avec le locataire du logement communal de la mairie (53 rue Mazel), et à la suite d'une remarque faite à ce dernier sur le respect de l'espace vert communal devant le logement à l'occasion du stationnement de son véhicule, il a constaté dès le lendemain que celui-ci avait sciemment dégradé le terrain en le traversant sur plusieurs mètres avec son véhicule, provoquant d'importantes et profondes ornières. Le maire précise que le constat ne laisse aucun doute sur l'auteur de cette dégradation.

Interpelé à ce sujet, M. AFFCHAIN a indiqué n'avoir que faire de nos remarques et de cette dégradation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de facturer à M. AFFCHAIN Bruno et Mlle PROT Francine, locataires du logement communal situé 53 rue Mazel la remise en état de cet espace vert à hauteur de 150 € forfaitaire.
- Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant et autorise le Trésor Public à engager toute poursuite en vue du règlement de ce titre.

2/ Remplacement d'un délégué au bureau de l'Association Foncière de Remembrement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2014-08 du 11.04.2014 qui désignait les membres du Bureau de l'AFR de Dieppe sous Douaumont à savoir Monsieur le Maire, membre de droit, Messieurs Jean-Charles MANGEOT, Pierre MUTELET, Hervé DAUTEL et Emmanuel MOUTAUX en qualité de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre remembré.

La Chambre d'Agriculture nous ayant averti que M. Emmanuel MOUTAUX figurant déjà parmi les personnes qu'elle avait désignées, il convenait de procéder à une désignation complémentaire pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Désigne M. François MATHIEU, domicilié 25 rue Mazel à Dieppe, membre du bureau de l'AFR en sa qualité de propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre remembré.

3/ Proposition complémentaire de membres pour la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2014-22 du 30.04.2014 qui proposait une liste établie en double de 11 personnes (au lieu de 12) au Directeur Départemental des Finances Publiques pour qu'il désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants afin de former la Commission Communale des Impôts Directs.

Dans la catégorie « propriétaires de bois » deux noms avaient été proposés (MM. MUTELET Jean et MARCOUX Paul) au lieu de quatre. L'un des deux (M. MARCOUX) ayant été refusé par le Directeur Départemental des Finances Publiques, il est donc nécessaire de compléter la proposition initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Propose les contribuables suivants en qualité de propriétaires de bois en vue de permettre le choix d'un titulaire et d'un suppléant par le Directeur Départemental des Finances Publiques :
 - o Titulaire :
 - Jean MUTELET (déjà désigné par délibération 2014-22 du 30.04.2014)
 - Jean-François GERMAIN, domicilié 12 allée des Vignes 55400 Vaux devant Damloup
 - o Suppléant
 - Pierre HENNEQUIN, domicilié 24 Lotissement la Mazilière 55100 Bras sur Meuse
 - Michel CAQUARD, domicilié 18 rue Edouard Antoine Thouvenel 55100 Verdun

4/ Anticipation sur dépenses d'investissement 2015

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits d'investissements ouverts au budget 2014 (chapitres 20, 21 et 23) s'élevant à 19 463.30 €, le quart représente donc 4 865.83 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour 2015 le projet d'équipement de l'ensemble de la traversée de la commune en illuminations de Noël fixées sur les candélabres, à savoir 11 décors lumineux. La saison pour ce type de produits étant terminée, il nous est possible de bénéficier de tarifs très avantageux, mais cela nécessite de ne pas attendre le vote du budget 2015 pour passer commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Accepte le projet d'équipement de la totalité de la traversée de la commune en illuminations de Noël, à savoir 11 décors lumineux à poser sur les candélabres, et toutes sujétions nécessaires.
- Décide pour ce faire d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 3 000 € à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles ».
- S'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation lors du vote du budget primitif 2015.

Le Maire

Michel CHALONS

